

DÉLIBÉRATION n° CR-26-01-2023-01 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE



Séance du 26 janvier 2023

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 13 octobre 2022

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 13 octobre 2022 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 abstention.

Fait à Poitiers, le 26 janvier 2023
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 06-02-2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 13 octobre 2022

Présents : Jean-Marc BERJEAUD ; Antoine CLAEYS ; Yann DYONIZIAK ; Yves GERVAIS ; Jean-Claude LECRON ; Denis LEMONNIER ; Laurence LETURMY ; Sophie NIVOIX ; Aubin PENNA ; Thierry SAUZEAU ; Raphaël THUILLIER ; Cécile TREFFORT ; Alexandre VINCENT

Excusés : Jean-Pierre GAZEAU

Procurations :

**Marie-Paule BESLAND donne procuration à Yves GERVAIS ;
Delphine BON donne procuration à Thierry SAUZEAU ;
Pascal BOURDON donne procuration à Yves GERVAIS ;
Noël BRUNETIERE donne procuration à Laurence LETURMY ;
Pascal CARATO donne procuration à Jean-Marc BERJEAUD ;
Olivier COUSSI donne procuration à Sophie NIVOIX ;
Xavier DROUOT donne procuration à Jean-Claude LECRON ;
François DUBASQUE donne procuration à Thierry SAUZEAU ;
Afsaneh GAILLARD donne procuration à Jean-Marc BERJEAUD ;
Christophe MAGAUD donne procuration à Aubin PENNA ;
Laurence PIRAULT-ROY donne procuration à Jean-Claude LECRON ;
Catherine RANNOUX-WESPEL donne procuration à Laurence LETURMY ;
Karine VIGIER DE OLIVEIRA donne procuration à Antoine CLAEYS**

Invités : Marc MESNIL ; Paule SEITE

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Internet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière :

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 15 septembre 2022

II - Examen du rapport d'évaluation du projet du groupe de recherche en devenir COMET

III - Examen d'un amendement au règlement général des unités de recherche

IV - Frais de gestion sur conventions recherche des unités de recherche et date de mise en application

V - Examen de la charte des thèses de doctorat et de la convention de formation modifiées

VI - Mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'arrêté du 26 août 2022 relatives à la prestation de serment

VII - Examen des principes d'attribution 2022 de la PEDR

VIII - Informations diverses

IX - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs, maîtres de conférences et personnels assimilés

I - Examen des attributions individuelles 2022 de la PEDR

II - Examen d'une demande d'intégration en qualité de membre associé d'un enseignant PRCE au laboratoire MIMMOC

III - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches

I - Examen des demandes d'autorisation à codiriger une thèse

II - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

III - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs et personnels assimilés

I - Examen des attributions individuelle 2022 de la PEDR

II - Questions diverses

Yves GERVAIS ouvre la séance à 14h.

Commission Recherche en formation plénière :

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 15 septembre 2022

Voir compte rendu en annexe.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité le compte rendu de la Commission du 15 septembre 2022.

II - Examen du rapport d'évaluation du projet du groupe de recherche en devenir COMET

Voir projet de création d'une unité de recherche et rapport d'évaluation en annexe.

Le projet de création d'une unité de recherche intitulé COMET - Communication cellulaire et microenvironnement tumoral a été décidé au cours des années 2020-2021 et fait suite à la décision de plusieurs sites de modifier le périmètre de leurs laboratoires en vue de l'évaluation HCERES. C'est le cas de l'ancienne équipe 2RCT pilotée par Jean-Marc MULLER à Poitiers et qui faisait partie d'un laboratoire de Limoges et du laboratoire STIM séparé en deux parties, 4CS et PRETI, à Poitiers.

Les ex-collègues de 2RCT et STIM se sont rencontrés et ont émis le souhait de construire une unité de recherche autour de la thématique scientifique de la communication cellulaire et du microenvironnement tumoral.

La difficulté qui s'est posée d'entrée est que cette équipe a manqué le processus d'évaluation du HCERES. Il n'y a pas eu construction d'une unité de recherche à proprement parler. On a donc suggéré aux collègues de travailler sur la formalisation d'un projet qui serait examiné hors vague d'évaluation HCERES.

Le projet a été construit en 2021 et soumis à une commission construite par le HCERES.

L'évaluation a été réalisée courant 2022. Le rapport d'évaluation du comité montre que le projet présente de l'intérêt. Le comité a formulé des recommandations.

- Présentation du projet par Marc MESNIL et Paule SEITE :

Le projet COMET existe depuis le 1^{er} janvier 2022 sous le statut d'un groupe de recherche en devenir. Cette création d'équipe est le résultat d'une réflexion échelonnée sur les deux années précédentes entre des collègues rassemblés par l'intérêt d'une même thématique. Les membres du futur GRD se sont concertés et ont discuté avec les tutelles : Yves GERVAIS, Thierry CABIOCH et Jean-Marc BERJEAUD. Sur leur avis, le projet a été examiné par un Comité HCERES le 5 mai 2022 en vue de la transformation du GRD en unité de recherche. La conclusion principale du comité est que le projet scientifique a de l'intérêt, présente une originalité, qualifiée de niche. Suite à ces recommandations, le projet résumé et actualisé selon les remarques du comité HCERES est présenté à la Commission Recherche en vue de la création d'une UR.

L'équipe est localisée au dernier étage du pôle biologie-santé sur le campus. Elle est composée de 9 membres : 4 professeurs, 3 maîtres de conférences, un ingénieur d'études, un technicien à 30%. Elle bénéficie aussi du service d'un technicien rattaché à l'équipe 4CS et de l'appui d'un adjoint

administratif dont l'activité est partagée avec le LNEC. Jean-Marc MULLER qui est retraité participe toujours à l'activité de recherche et à la réflexion de l'équipe par son éméritat.

L'équipe bénéficie d'une expertise complémentaire par les CNU d'appartenance (biologie moléculaire, biologie cellulaire, physiologie animale et pharmacologie).

D'un point de vue historique, l'équipe résulte du regroupement de 2 groupes de recherche constitués dans le précédent contrat : 2RCT, dirigé par Jean-Marc MULLER et une partie du groupe dirigé par Marc MESNIL au sein de l'équipe 4CS de STIM. Ces personnes se sont rassemblées, ont discuté pour former le GRD. Au cours de l'année, s'est ajouté Denis SAROUILLE, professeur à la Faculté de Médecine-Pharmacie.

Toutes ces personnes sont intéressées par une même thématique, l'étude de l'implication de la communication cellulaire dans la progression des tumeurs, dans l'acquisition de leur capacité invasive.

Il est intéressant de noter au vu de la composition de l'équipe COMET que l'on se retrouve dans une configuration passée qui était celle de l'équipe PCDC de l'IPBC, leurs intérêts communs n'ayant pas varié depuis ces années.

Les membres de l'équipe COMET ont bénéficié pendant la période 2015-2021 d'aides financières variées, d'ordre académique, privé et associatif. En particulier, l'équipe, par les études réalisées, a été beaucoup appuyée par la Ligue contre le cancer.

Cet appui financier au cours de cette période a permis de publier 20 articles de recherche, 18 revues, 6 chapitres d'ouvrages. Il a permis à l'équipe d'être reconnue au plan international (colloques, jurys de thèse et d'HDR). L'activité en enseignement, notamment en cancérologie, fait que l'équipe attire des étudiants stagiaires M1/M2, des post-doctorants, des chercheurs étrangers, etc. Une activité importante est celle de la vulgarisation qui a pris différentes formes (dans le cadre de l'UIA, auprès des lycées tous les ans, des associations de patients souffrant du cancer).

La thématique scientifique est unique. L'équipe est intéressée par le rôle de la communication dans la progression des tumeurs dans le cadre du microenvironnement tumoral, microcosme très propice par sa transformation à l'acquisition de capacités invasives par les cellules cancéreuses. L'équipe est intéressée plus particulièrement par l'étude de 3 protéines : les récepteurs aux neurotrophines, la sortiline et les connexines qui sont des protéines de communication intercellulaires. Il s'agit d'étudier le rôle de ces protéines dans la formation de vésicules extracellulaires et d'invadopodes, importants pour l'acquisition du pouvoir invasif par les cellules tumorales.

Cette étude est rendue possible par des analyses *in silico*, *in vitro* et *in vivo* et par des analyses chez les patients. Depuis l'évaluation par le HCERES, la thématique a été développée par l'établissement de 3 thèses en cours ou sur le point de commencer :

- une thèse COMET/Cleveland Clinic (financement : 50% Ligue contre le cancer, Cleveland Clinic) dont l'objectif est d'étudier le rôle des protéines de communication dans la formation des invadopodes et des vésicules extracellulaires dans des modèles appropriés,
- une thèse COMET/Eurofins-CEREP (bourse CIFRE) qui vise à identifier des peptides ou des molécules susceptibles d'interagir avec les protéines de communication pour empêcher la formation des vésicules extracellulaires et des invadopodes,
- une thèse en collaboration avec PPRIME sur l'étude de l'interface avec la matrice extra-cellulaire / cellules cancéreuses.

Des perspectives existent en recherche fondamentale, en recherche clinique sur les molécules thérapeutiques et en recherche transversale sur la bio-mécanique.

Les collaborations sont locales, nationales et internationales avec les USA, le Canada et l'Espagne.

Les atouts du projet sont nombreux : projet original, convergent et cohésif ; expertises complémentaires (biologie moléculaire, biologie cellulaire et physiologie) ; financements associatifs et privés ; collaborations locales, nationales et internationales ; plateformes techniques de pointe ; thématiques transverses avec la clinique et la biomécanique.

- Echanges avec la Commission Recherche :

Les collaborations semblent reposer sur des liens interpersonnels. Sont-elles structurées ?

Il n'y a pas de convention officielle. Le GRD travaille avec Limoges, mais il n'y a pas d'ANR commune. Les collaborations sont libres. La seule convention existante est établie avec le CIC pour l'obtention d'échantillons. Le GRD collabore avec Jean-Marc GOMBERT pour le travail sur les vésicules extracellulaires, les lignées cellulaires.

L'une des critiques du HCERES porte sur la multiplicité des modèles d'étude utilisés, excessif par rapport aux forces du groupe de recherche.

Le nombre de modèles a été réduit à deux modèles appropriés à la question du rôle des 3 protéines.

Jean-Claude LECRON observe qu'il s'agit d'une petite équipe avec un sujet de niche scientifique intéressant. Il est important de regrouper les collègues et que chacun trouve désormais sa place après avoir connu des difficultés. Que ce soit dans le cadre d'une UR ou d'une UMR existante, il est important de laisser à chacun la possibilité de travailler. C'est le début d'une structuration, d'une meilleure utilisation des plateformes. Il est toutefois dommage de ne pas s'inscrire dans l'oncosphère (axe 1 du Cancéropôle). Après 20 ans de problèmes de structuration, la mise en place d'un Institut fédératif de recherche en biosanté avec un axe cancérologie serait satisfaisante. Il y a eu beaucoup d'évolutions et une période d'apaisement est maintenant souhaitable.

Un laboratoire a besoin de personnels, de financement. La viabilité à moyen terme de l'équipe suppose davantage de personnels et des financements pérennes.

La dotation par la Ligue contre le cancer est relativement pérenne. Des demandes de soutien annuelles seront faites sur des projets particuliers, dans le cadre des appels à projets de l'Institut national du cancer et du Cancéropôle Grand-Ouest. L'absence de reconnaissance du GRD est aussi une entrave à l'obtention d'aides financières. La structure compte 9 personnes et l'objectif est d'étoffer l'équipe, en la rendant attractive notamment pour les post-doctorants. M. MESNIL fait état d'une demande de financement ANR en projet et de 3 thèses internationales interdisciplinaires.

M. GERVAIS rappelle que le secteur de la biosanté est dispersé et qu'il est difficile d'être fort partout. Beaucoup d'équipes travaillent sur le thème de la cancérologie. Ce qui manque, c'est une projection du positionnement de l'équipe au plan national et international. Il faut travailler à la construction d'un institut de biosanté solide et coordonné, examiner comment se projeter, quelles complémentarités, quelles synergies envisager avec les équipes existantes.

La thématique est unique au niveau national, sur certains points aussi au niveau international. Elle a de la visibilité (Eurofins-Cerep, Cleveland University).

La question du regroupement avec d'autres équipes a-t-elle été envisagée ? Les moyens n'augmentent pas, notamment en personnel, comme en équipement et logistique. La réflexion qui doit être conduite est de ne pas trop disperser les moyens, de veiller à une cohérence d'ensemble du secteur et de ne pas multiplier les thématiques de recherche.

La Commission Recherche approuve par 24 voix pour et 3 abstentions le projet de création de l'unité de recherche COmmunication cellulaire et Micro-Environnement Tumoral (COMET) pour une durée de deux ans avec examen d'un rapport d'activités à l'issue de cette période. La CR portera une attention particulière au maintien d'une orientation scientifique forte et clairement identifiée, et à la stratégie de développement de l'équipe à moyen et long terme dans la perspective de la construction et du renforcement du Pôle Bio-Santé au travers de rapprochements vers les thématiques connexes.

III - Examen d'un amendement au règlement général des unités de recherche

L'amendement au règlement général des unités de recherche n'étant pas nécessaire, le point est retiré de l'ordre du jour.

IV - Frais de gestion sur conventions recherche des unités de recherche et date de mise en application

Les frais de gestion sur conventions recherche des UR sont examinés pour délibération pour avis avant transmission au CA.

Rappels :

- début 2022 : souhait du CNRS, de l'INSERM et de l'UP de passer à 16,7% du total,
- juin 2022 : décision unilatérale du CNRS de passer à 20% du total, accord avec l'UP, 20% du total pour les UMR CNRS (voté et signé).

L'INSERM a souhaité rester à 16,7% du total (vote et signature de la convention à venir).

Une décision reste à prendre pour les UR. Le taux de 16,7% du total est proposé.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité un taux de frais de gestion sur conventions recherche des unités de recherche à 16,7 % du total.

La date de mise en application proposée est le 1^{er} janvier 2023.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la mise en application au 1er janvier 2023 des frais de gestion sur conventions recherche des unités de recherche.

V - Examen de la charte des thèses de doctorat et de la convention de formation modifiées

Voir charte des thèses de doctorat et convention de formation modifiées en annexe.

La charte des thèses est examinée pour délibération pour avis avant transmission au CA.

Ce travail a été conduit compte tenu de la disparition de la COMUE et du rattachement du Collège doctoral et des Ecoles doctorales à l'université de Poitiers et à l'ISAE-ENSMA.

La charte des thèses a été examinée une première fois en Commission Recherche en septembre 2022.

Elle est à nouveau présentée en Commission Recherche suite aux propositions des Ecoles doctorales et après relecture par la Direction des affaires juridiques : apport de précisions de la part des Ecoles doctorales après relecture, corrections, compléments sur les notions d'éthique, de laïcité...

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la charte des thèses de doctorat modifiée.

La convention de formation est un document d'application de la charte des thèses.

Comme précédemment, la convention de formation est présentée une nouvelle fois en Commission Recherche suite aux remarques des Ecoles doctorales.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la convention de formation modifiée.

VI - Mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'arrêté du 26 août 2022 relatives à la prestation de serment

Voir circulaire du 28 septembre 2022 et fiche de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique en annexe.

Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié le 26 août 2022 fixant les modalités de délivrance du diplôme de doctorat.

Pour rappel, 3 points :

- 1 - le comité de suivi individuel (CSI),
- 2 - l'intégrité scientifique,
- 3 - le serment.

Les modalités seront inscrites au règlement intérieur des Ecoles doctorales.

Date de mise en œuvre de ces dispositions. Proposition :

- au lendemain de l'adoption du RI des ED par le CA de l'UP,
- au plus tard au 1^{er} janvier 2023.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la date d'application des nouvelles dispositions de l'arrêté du 26 août 2022 au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

VII - Examen des principes d'attribution 2022 de la PEDR

Voir délibération et tableau anonymisé de la PEDR 2022.

M. GERVAIS rappelle le contexte et les principes d'attribution de la PEDR (votés en janvier 2022).

La PEDR concerne les personnels enseignants et hospitaliers (PU-PH et MCU-PH) et de médecine générale (PU-MG et MCU-MG).

Pour l'attribution de la PEDR au titre de l'année 2022, la Commission Recherche, réunie en formation plénière le 20 janvier 2022, a décidé d'opter pour l'avis de l'instance nationale.

Les critères de choix :

4 critères utilisés par les sections du CNU, traduits sous forme de répartition des candidatures en 3 groupes contingentés : 20 %, 30 % et 50 % :

- les publications et productions scientifiques (P),
- l'encadrement doctoral et scientifique (E),
- la diffusion des travaux (D),
- les responsabilités scientifiques (R).

Le barème :

- pour les PU-PH, les MCU-PH, les PU-MG et les MCU-MG : 4 300 €
- pour les titulaires d'une chaire-mixte : 6 000 €
- pour les enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'IUF :

- . pour les membres juniors : 6 000 €
- . pour les membres seniors : 10 000 €
- pour les lauréats d'une distinction scientifique : 4 300 €

Le tableau anonymisé de la PEDR 2022 montre qu'aucune candidature n'a été classée dans le groupe contingenté des 20%.

Lors des campagnes précédentes, la PEDR était attribuée aux candidatures classées A et B, les candidatures classées C n'étant pas retenues. M. GERVAIS propose d'attribuer cette année la PEDR aux candidatures classées dans les groupes contingentés des 20 et 30% et d'écarter celles du groupe contingenté des 50%.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité le principe d'attribuer la PEDR aux candidatures classées dans les groupes contingentés des 20 et 30% et de ne pas retenir celles classées dans le groupe contingenté des 50%.

VIII - Informations diverses

- AAP Région ESR « Recherche et Plateformes en Nouvelle-Aquitaine »

Date : du 17 octobre 2022 jusqu'au 16 janvier 2023,
Fiche d'intention au 7 novembre 2022, 12h.

Attention : deux types de cofinancement :

- 1 - Cofinancement sur fonds propres de l'UP (le nombre n'est pas arrêté à ce jour) :
Pas d'orientation thématique. Préciser si le projet s'inscrit sur l'un des trois ODD de l'UP,
- 2 - Cofinancement dans le cadre des partenariats avec les collectivités :
Nature des projets selon les collectivités territoriales.

Les orientations thématiques de Grand Poitiers recourent les ODD. Sur les 5 cofinancements de Grand Poitiers (un de plus que l'an dernier), 2 devront porter sur les mobilités. Grand Angoulême attribue un cofinancement sur un sujet en rapport avec son territoire. Il faut ajouter cette année un cofinancement du département de la Vienne et, sous réserve de confirmation, un cofinancement de la communauté d'agglomération du Niortais.

Les cotutelles internationales bénéficient d'un financement à 100 % pour le temps passé en Nouvelle-Aquitaine, soit 50% du temps de la thèse.

- AAP Région « Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale », PSGAR

4 grandes priorités ont été fixées par la Région :

- eau, énergie, forêt, biodiversité,
- renforcer la résilience et l'autonomie, diminuer les risques sur le territoire,
- agir pour la santé,
- lutter contre les inégalités d'accès à la science et l'ESR.

Nouvel AAP PSGAR

- Mobiliser l'ensemble la Recherche, le transfert et la culture scientifique pour répondre aux besoins des politiques régionales,
- Produire des connaissances plus ciblées et plus rapidement transférables,
- Elaborer une recherche pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire avec une dimension sociétale forte : de la connaissance à l'appropriation par les acteurs.

Priorités : ressources vitales, santé globale, industrie-résilience,
Des programmes de 4-5 ans,
En lien si possible avec les Réseaux Régionaux de Recherche thématiques,
Fonctionnement selon le triptyque Evaluation / Suivi / Diffusion des résultats,
Lancement par AMI en première phase, puis construction des programmes,
Premiers PSGAR début 2023.

- CPJ

Note stratégique pluriannuelle (2023-2025) à transmettre au ministère avant le 31 octobre 2022.

Proposition UP compte tenu de ses orientations, 3 ou 4 CPJ sur la période concernée :

- Santé-bien être : « Ischémie-reperfusion » (reconduction du sujet de l'an dernier),
- Education de qualité : « analyse de données pour l'éducation », portage XLIM,
- Villes et communautés durables : « Catalyse et électrocatalyse pour la chimie durable », portage IC2MP, éventuellement une autre CPJ sur ce thème.

- CPER

La signature du CPER est prévue en décembre 2022. Il n'y aura pas de lancement de projets avant cette date.

Le planning des demandes d'équipement de l'ensemble des projets sur la durée du CPER 2021-2027 est en cours de construction.

- FEDER

La programmation 2021-2027 n'est pas encore lancée par l'Europe.

Le calendrier des rencontres est fixé. Celle de Poitiers aura lieu le 25 novembre de 10 heures 30 à 17 heures à l'Hôtel de Région.

- Plan de sobriété

L'Université est sollicitée pour élaborer un plan de sobriété, ce qui suppose un état des lieux et la proposition de solutions au Ministère (programme d'économies d'énergie, résultats escomptés). Des comparaisons seront faites entre 2023 et 2022, l'idée étant de réduire d'au moins 10% la consommation d'énergie. Le plan de sobriété se développe à tous les niveaux : formation, fonctionnement des composantes... La démarche est pilotée par Laurent BRIZZI, VP Patrimoine.

S'agissant de la Recherche, des rencontres sont prévues avec les directeurs d'unités, puis dans les laboratoires pour (quelques exemples ici) :

- Plan de continuité en cas de coupure d'électricité ?
- Planning des installations très consommatrices d'énergie ?
- Réduction de 20% des missions (indicateurs ? procédure ?) ?
- Fermeture complète des labos pendant les vacances pendant la période de chauffe (novembre-avril) ?

- Dates des CR 2022-2023

10 novembre - 8 décembre - 5 janvier - 19 janvier - 23 février - 9 mars - 30 mars - 11 mai - 8 juin - 29 juin - 6 juillet.

IX - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 16 heures 15.

Yves GERVAIS
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'G' followed by a horizontal line extending to the right.